



AIDE À L'IMMOBILIER ÉCONOMIQUE

- Avenant n° 1 à la convention du 7 juillet 2023 -

ENTRE

LAVAL AGGLOMÉRATION, ayant son siège 1 place du Général Ferrié – CS 60809 - 53008 Laval Cedex,
représentée par son Président dûment habilité par délibération du bureau communautaire en date du 8 avril 2024,

Ci-après dénommée le financeur,

ET

La SAS SPPP,
dont le siège social se situe 83 boulevard de l'industrie 53940 Saint-Berthevin
représentée par son responsable de site, **Stéphane HARDY**

Ci-après dénommée l'entreprise bénéficiaire,

PRÉAMBULE

Par délibération du bureau communautaire du 13 septembre 2021, Laval Agglomération prenait la décision d'accompagner financièrement le projet porté par SPPP SAS au bénéfice de l'entreprise SPPP SAS. Le montant global du soutien financier était plafonné à 77 840 € et correspondait à une intervention de 8 % de l'assiette éligible retenue de 973 000 €. Le planning initial de réalisation des travaux prévoyait alors une fin de chantier en septembre 2022.

Par courrier du 29 février 2024, l'entreprise SPPP SAS sollicite Laval Agglomération pour la prise en compte :

- de la modification d'un calendrier de travaux : le début des travaux initialement prévu en 2021 a démarré en juillet 2023 et l'achèvement initialement prévu en septembre 2022 est désormais programmé à mars 2024.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Présentation du demandeur

Article 1 :

Laval Agglomération accepte de prendre en compte le nouveau planning de réalisation du projet immobilier porté par la SPPP SAS. L'achèvement du programme est désormais prévu courant au premier semestre 2024.

Article 2 :

Les autres clauses de la convention du 7 juillet 2023, entérinée par le bureau communautaire du 18 octobre 2021, restent inchangées.

Fait à LAVAL, en trois exemplaires, le

"Lu et Approuvé"
Pour **SPPP SAS**
Ses représentants légaux,

"Lu et Approuvé"
Pour **Laval Agglomération**,
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Stéphane HARDY

Nicole BOUILLON